

Note de présentation

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

091-219104320-20230327-020-2023-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/03/2023

Affichage : 29/03/2023

1) Budget primitif 2023 de la commune

La présentation du budget primitif 2023 fait suite au débat d'orientations budgétaires qui a eu lieu le 6 février dernier entre les conseillers municipaux morangissois.

Les résultats définitifs de l'exercice budgétaire et comptable 2022 n'ont pu être arrêtés par le service comptable de Palaiseau qui a selon les directives de la DDFIP jusqu'au 15 mars pour clôturer son compte de gestion et qui n'a pu nous les communiquer avant la saisie du budget primitif 2023.

A cet égard, le budget de la commune n'intègre pas de reprise anticipée autorisée par les dispositions de l'article L.2311-5 alinéa 4 du Code Général des Collectivités, mais, nécessitant un tableau des résultats prévisionnels de l'exécution budgétaire certifié par le comptable alors que le ROB prévoyait une reprise anticipée d'un résultat prévisionnel de 1 616 115 euros.

Aussi, un budget supplémentaire dont la vocation aura de constater les résultats 2022, d'une part et d'apporter un correctif à ce budget prévisionnel, d'autre part, sera prévu dès que le compte administratif 2022 sera adopté.

Par ailleurs, il semble opportun de préciser que ce budget a été élaboré avec beaucoup d'incertitudes, compte tenu d'une conjoncture socioéconomique difficile qui devrait se stabiliser en 2023, et une crise UKRAINIENNE suscitant actuellement à l'échelon mondial de vives inquiétudes et qui continuera dans les prochains mois à impacter les prix de matières premières, de l'énergie et du carburant connaissant déjà une flambée et confortant une inflation sans précédent.

Les axes présentés lors du rapport d'orientations budgétaires, ce budget primitif 2023 et les actions qui en découleront sont les marqueurs de cette volonté.

A - L'équilibre des sections

Le projet de budget primitif 2023 est arrêté conformément à la réglementation en équilibre budgétaire comme suit :

	Dépenses	Recettes	%
Section d'investissement	4 111 971.08 €	4 111 971.08 €	15 %
Section de fonctionnement	23 489 472.00 €	23 489 472.00 €	85%
TOTAL	27 601 443.08 €	27 601 443.08 €	100 %

B -Les grandes masses budgétaires en fonctionnement

La section de fonctionnement s'équilibre à hauteur de € hors reprise d'excédent reporté 2022 et se répartit en grandes masses comme suit :

RECETTES DE FONCTIONNEMENT		BP 2022	BP 2023
002	Excédent de fonctionnement reporté	0.00 €	0.00 €
013	Atténuations de charges	185 188,84 €	210 000.00 €
70	Produits des services et du domaine	1 331 077,00 €	1 590 252.00 €
73	Impôts et taxes	20 073 646,00 €	20 387 210.00 €
74	Dotations et participations	972 200,00 €	1 149 060.00 €
75	Autres produits gestion courante	203 100,00 €	152 950.00 €
76	Produits financiers	5,00 €	€
77	Produits exceptionnels	0,00 €	0,00 €
042	Opération de transferts entre section	138 857,00 €	€
TOTAL		22 904 073.84 €	23 489 472.00 €

Zoom sur les recettes réelles de fonctionnement

Chapitre 013-Atténuation des charges : 210 000 €

-indemnités journalières versés par l'assurance du personnel et la caisse primaire de maladie, suite aux arrêts de maladie des agents communaux.

Chapitre-70 : Produits des services et du domaine : 1 590 252.00 €

- recettes des usagers : 1 207 252 €
- recettes de concessions funéraires et droits de voirie : 210 000€ ;
- recettes des remboursements de redevables divers : 138 000 €

Chapitre 73-Impôts et taxes : 20 387 210 €

- recettes des taxes des ménages : 11 115 000 €

Les taux qui viennent d'être votés ne seront pas augmentés en 2023. L'augmentation du produit résulte de la progression des bases fixée par l'Etat à 7.1 % appliquée aux bases notifiées 2022.

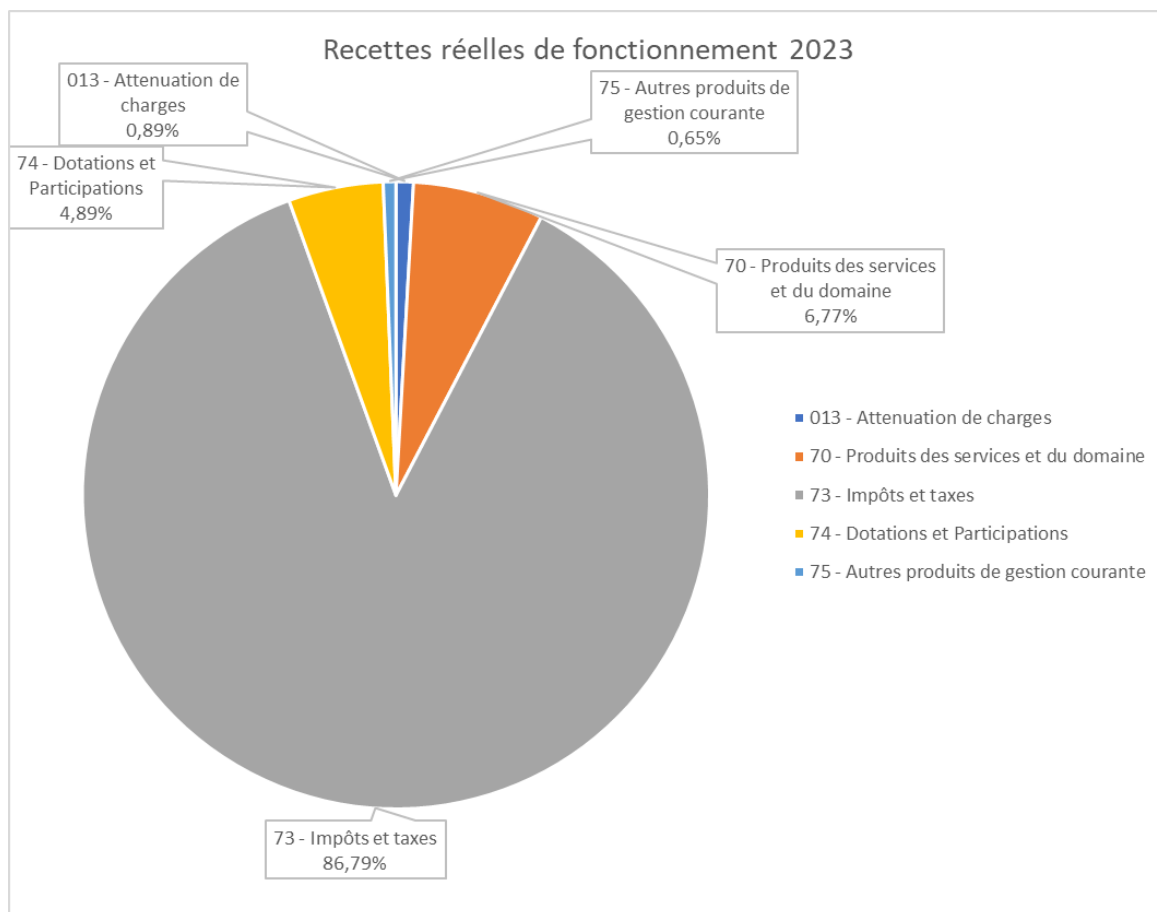
- attribution de compensation de Grand Orly Seine Bièvre : 7 660 000 € ;
- recettes des droits de mutation découlant des ventes immobilières : 1 100 000 €. Cette prévision a été augmentée au regard des recettes réalisées en 2022.
- recettes de la taxe finale sur la consommation d'électricité : 350 000 € ;
- recettes du fonds national de garantie des ressources : 42 150 €
- recettes des publicités locales extérieures : 120 000 € compte tenu du rattrapage de l'année 2022 non recouvrées en totalité.

Chapitre 74- Dotations et participations : 1 149 060 €

- Subventions notamment de la Caisse d'Allocations familiales de l'Essonne pour les secteurs enfance, jeunesse et petite enfance : 698 900 €
- Subventions du Département de l'Essonne et de l'Etat : 232 000 €

Chapitre 75 : Autres produits de gestion courante : 152 950 €

- recettes des revenus de locations immobilières : 86 600 €.
- recettes de remboursements divers : 66 350 € pour les remboursements de sinistres en cours



Les recettes précitées permettent de financer les dépenses suivantes :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		BP 2022	BP 2023
011	Charges à caractère général	4 333 172,00 €	4 797 364.00 €
012	Charges de personnel	10 894 027,00 €	10 949 244.00 €
014	Atténuations de produits (SRU, FPIC, FSRIF)	0,00 €	230 000.00 €
65	Autres charges gestion courante	5 436 137,00 €	5 505 546.00 €
66	Charges financières	484 972,00 €	538 376.92 €
67	Charges exceptionnelles	14 416,00 €	18 000.00 €
042	Dotations aux amortissements	954 292,00 €	961 929.08 €
023	Virement à la section d'investis.	787 057,84 €	489 012.00 €
TOTAL		22 904 073,84 €	23 489 472.00 €

Zoom sur les dépenses réelles de fonctionnement

Chapitre 011 : Charges à caractère général : 4 797 364.00 €

- Les crédits des fluides progressent de façon importante au regard de les augmentations annoncés par le SIPERREC pour la fourniture de l'électricité (+ 85 %) et par le SIGEIF pour la fourniture du gaz (+400 %). Les crédits seront réajustés lors d'une décision modificative le cas échéant après réception des factures du 1^{er} semestre 2023.

- les crédits de denrées alimentaires ne sont augmentées que de + 5 % pour la restauration scolaire avec le passage à de 5 à 4 composantes pour les repas afin de lutter contre le gaspillage alimentaire. Les crédits d'alimentation des crèches et des repas portés au domicile des seniors augmentent également de + 7%.

- la démocratie participative locale bénéficie d'un budget pour chaque quartier de 2000 €
- le développement d'actions collégiales et solidaires au profit des différentes catégories d'âge des administrés morangissois.

Dans ce chapitre figurent l'ensemble des crédits correspondant aux projets présentés dans le ROB.

Chapitre 012-Charges de personnel : 10 949 244.00 €

Conformément au ROB, l'augmentation du 012 résulte de l'augmentation du point d'indice survenue au 1^{er} juillet 2022 et impactant la totalité de l'année 2023 ainsi que des recrutements arrivés en fin d'année 2022 qui auront un impact sur l'année complète en 2023 : la nouvelle directrice du Jardin des Petits Pas et une gestionnaire RH.

38 000 euros d'avancements d'échelons viennent s'ajouter également.

Les crédits concernant les recrutements encore non réalisés à ce jour seront inscrits lors de la DM après la reprise des résultats 2022.

Chapitre 014 – Atténuation de produits : 230 000.00 €

Les contributions SRU et FPIC 2023 n'ont pas été notifiées, mais la SRU devrait diminuer du fait d'une remise à hauteur de la surcharge foncière payée en 2020. Le FPIC est prévu à hauteur de 2022.

Chapitre 65- Autres charges de gestion courante : 5 505 546.00 €

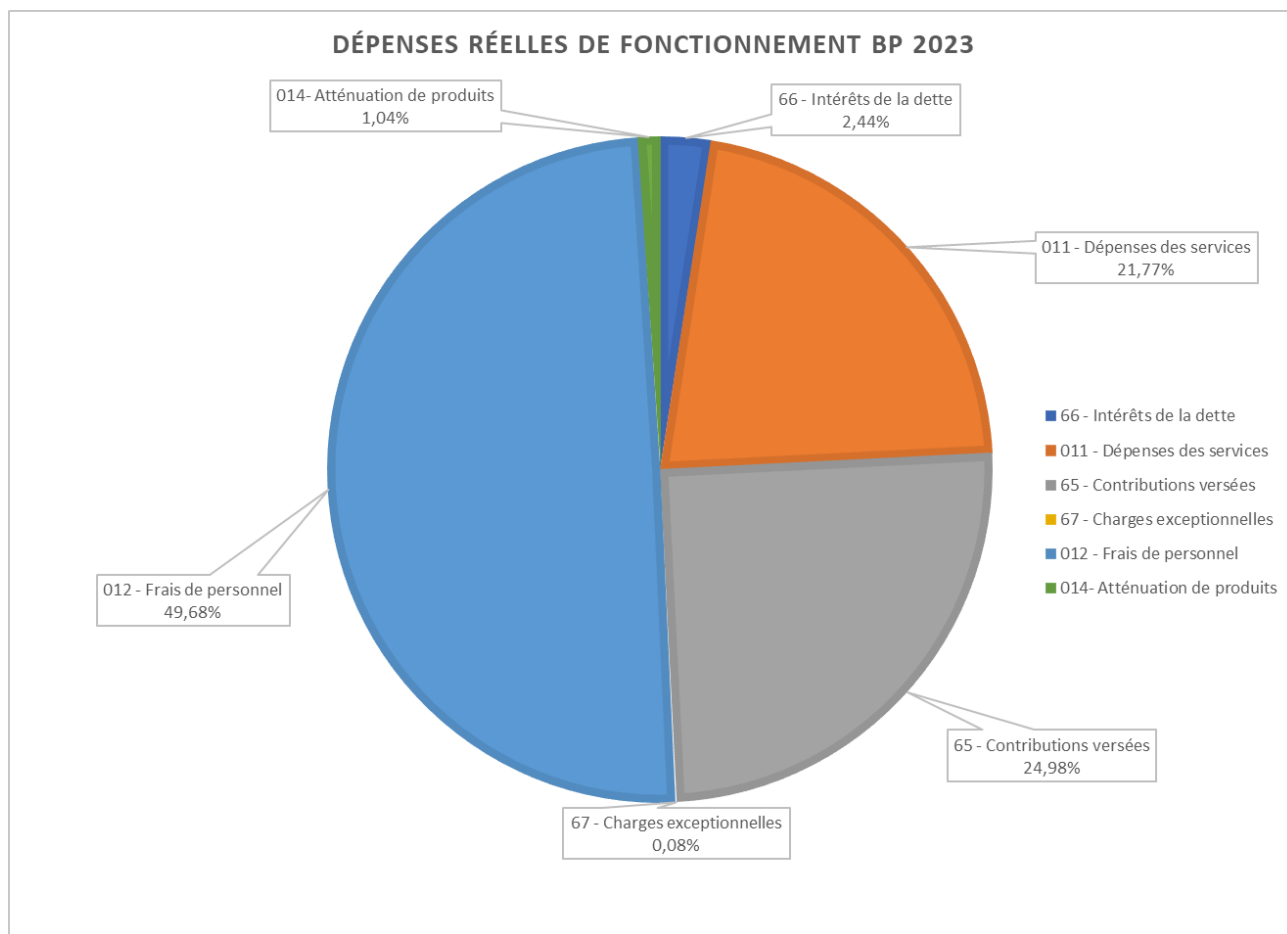
Ce chapitre concentre l'ensemble des crédits prévus pour les contributions versées par la commune à ses partenaires telles que :

- la contribution correspondant aux charges transférées à Grand Orly Seine Bièvre : 4 123 000 € (la partie « socle » augmentant de 7.1 %)
- les subventions versées aux associations dont le montant est quasi identique à l'an passé : 520 000 €
- la subvention allouée au Centre Communal d'Action Sociale qui lutte contre l'exclusion, impulse des actions d'animation, de soutien ou encore d'accès et maintien dans un logement à l'échelon local : 357 000 € ;
- la contribution à l'école Saint Joseph pour 108 950 €
- la contribution annuelle à la Caisse des écoles de la ville : 69 408.11 €
- des redevances de licences informatiques de la ville pour 89 404 €

Chapitre 66-Charges financières : 538 376.92 €

Ce chapitre augmente sensiblement du fait de l'impact de l'inflation sur l'indexation de certains taux variables

Chapitre 67-Charges exceptionnelles : 18 000 € de provision pour d'éventuelles annulations de titres sur exercices antérieurs ou créances irrécouvrables.



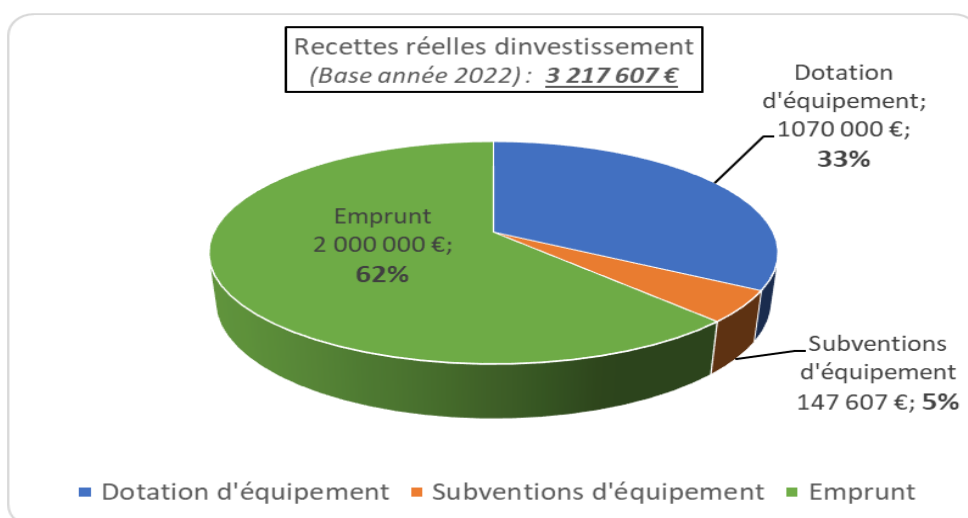
C- Les grandes masses budgétaires en investissement

La section d'investissement retrace les crédits pour des opérations non usuelles, ponctuelles et de nature à modifier la consistance du patrimoine communale. Elle s'équilibre en dépenses et recettes à hauteur de **4 111 971.08 €**.

RECETTES D'INVESTISSEMENT		BP 2022	BP 2023
021	Virement de la section de fonct.	787 057,84 €	489 012.00€
10	Dotations Fonds divers Réserves	1 070 000,00 €	630 500.00€
1068	Excédents de fonct. Capitalisés	0,00 €	0,00 €
13	Subventions d'investissement	147 607,00 €	630 530.00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	2 000 000,00 €	1 400 000.00 €
45	Opérations pour compte de tiers	0,00 €	0,00 €
024	Cessions d'immobilisations	0,00 €	0,00 €
040	Opérations d'ordre de transferts	925 159,00 €	961 929.08 €
041	Operations patrimoniales	0,00 €	0,00 €
TOTAL		4 929 823,84 €	4 111 971.08 €

Les principales recettes d'investissement concernent :

- le virement de la quote-part de l'autofinancement de la section de fonctionnement en vue du financement des futures dépenses d'équipement : 489 012.00 €
- le fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée : 420 000 € qui connaît une forte diminution puisqu'au BP 2022 étaient inscrits les dotations 2021 et 2022.
- la taxe d'aménagement : 200 000 € qui diminue pour tenir compte du décalage dû à la modification du mode de perception puisque cette taxe est désormais perçue à l'achèvement des travaux et non plus avec des acomptes en cours de travaux.
- les subventions d'équipements financées par le Département dans le cadre du contrat Terre d'avenir pour le financement des travaux de la restauration scolaire de la maternelle des hirondelles pour 505 940 euros et la subvention de l'Etat au titre de la DSIL de 45 902 € pour l'acquisition et l'aménagement du Prox e bus.
- la souscription d'un futur emprunt pour permettre de financer les opérations d'investissement de nouvelles constructions et de grosse rénovation du patrimoine communal : 1 400 000 € ;
- les amortissements des immobilisations patrimoniales : 961 929.08 €.

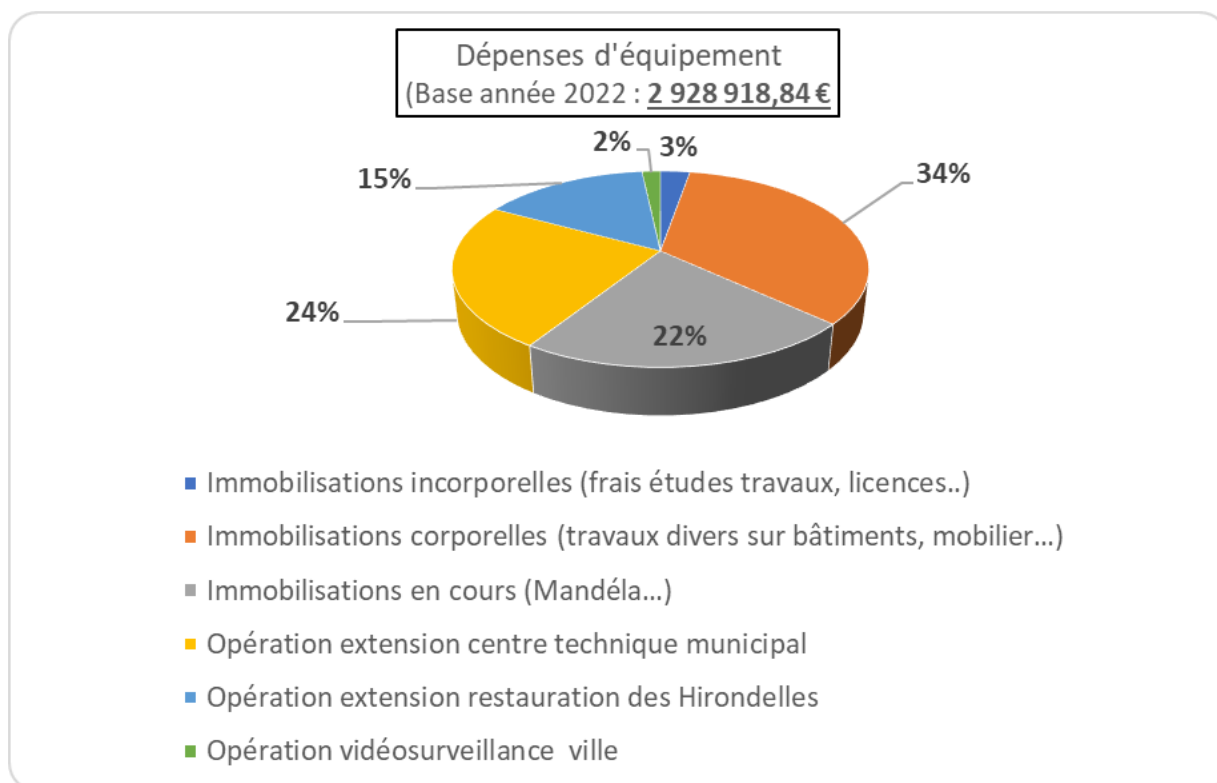


Les recettes d'investissement permettront de financer les dépenses d'investissement suivantes :

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		BP 2022	BP 2023
001	Solde d'exécution d'inv. reporté	0,00 €	0,00 €
16	Remboursement d'emprunts	1 891 182,00 €	1 771 623.00 €
20	Immobilisations incorporelles	80 000,00 €	215 230.00 €
204	Subventions d'équipement versées	0,00 €	€
21	Immobilisations corporelles	998 918,84 €	1 113 066.08 €
23	Immobilisations en cours	650 000,00 €	450 000.00 €
	Opérations d'équipement	1 200 000,00 €	560 000.00 €
45	Opérations pour compte de tiers	0,00 €	0,00 €
040	Opérations d'ordre de transferts	109 723,00 €	2 052.00 €
042	Opérations patrimoniales	0,00 €	0,00 €
TOTAL		4 929 823,84 €	4 111 971.08 €

Outre le remboursement annuel du capital de la dette de 1 771 623 €, les dépenses concerneront le secteur de l'équipement arrêté à 2 340 348.08 € :

- le solde des travaux d'extension de la restauration scolaire de l'école des hirondelles pour 560 000 €
- la poursuite du programme de vidéoprotection pour 50 000 €
- les travaux de rénovation du bâtiment Saint-Michel pour 450 000 euros ainsi que l'aménagement de son parc pour 100 000 €.
- les travaux de gros entretien dans les écoles pour 208 000.00 €



Au regard de ce qui précède, il est proposé au Conseil municipal de voter le budget primitif, chapitre par chapitre.